



Texte



SUISSE vendredi 29 août 2014

# Hôpital intercantonal stoppé par les juges

Yelmarc Roulet



> Vaud-Valais L'attribution des travaux est annulée

Nouveau retard et controverse sur les marchés publics

En dénonçant au début de l'été les recours qui freinent et renchérissent les investissements vaudois tant attendus, les conseillers d'Etat Pascal Broulis et Pierre-Yves Maillard ne pensaient pas si bien dire. Le Tribunal cantonal vient de donner raison aux recourants dans ce qui est un des projets stratégiques de l'Etat, l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais (HRC). Dans un arrêt dont la sévérité semble avoir surpris les premiers intéressés, la Cour de droit administratif et public a annulé l'attribution des travaux de construction au groupe Steiner SA. Elle impose à l'établissement autonome valdo-valaisan de reprendre cette procédure à zéro. L'attribution des marchés publics doit être irréprochable, dit en substance cet arrêt.

«Des principes fondamentaux des marchés publics non respectés, de multiples irrégularités, de très nombreuses erreurs de calcul»: les juges accumulent les griefs et exigent la publication d'un nouvel appel d'offres. Demander seulement des compléments de dossiers ne permettrait pas de remédier aux importants défauts de la procédure, font-ils valoir.

Les erreurs de calcul ont été commises tant par les soumissionnaires que par HCR, l'adjudicateur. Celui-ci se voit aussi reprocher d'avoir complété spontanément des informations manquantes dans le dossier de Steiner SA. Par ailleurs, toutes les offres étant incomplètes sur les garanties bancaires, HCR a opté pour ne plus tenir compte de ce critère. Ce que les juges interprètent comme une prise de risque pour la collectivité publique vu l'importance du marché (240 millions de francs).

Tout en prenant acte de cet arrêt et en admettant les erreurs, HCR en relativise la gravité. «La portée des erreurs est dérisoire, de l'ordre de 0,5% du marché, note Marc Diserens, président du conseil d'administration. Les juges semblent dire que nous avons bâclé notre travail, ce que je ne peux accepter.» L'analyse des offres a été effectuée en commun par la direction de projet et les mandataires lauréats du concours d'architecture (Geninasca Delefortrie SA/GROUPE 6 SA, Neuchâtel).

S'agissant des garanties bancaires, HRC avait estimé que toutes les entreprises concernées étaient suffisamment solides. De plus, elles s'étaient engagées à fournir toutes les garanties au moment de la signature du contrat, que le recours a suspendue, note l'hôpital.

Après adjudication à Steiner SA, deux concurrents malheureux avaient recouru: l'entreprise suisse HRS Real Estate et un consortium italien. Egaleme nt écartés, Implenia et Losinger-Marazzi avaient renoncé à recourir.

Lancé en 2001, le projet de l'Hôpital Riviera-Chablais résulte d'une volonté politique de Vaud et du Valais. Le site de Rennaz (VD) regroupera 304 lits de soins aigus, remplaçant les sites actuels de Vevey (Samaritain et Providence), Montreux, Aigle et Monthey.

Si le coût total du projet est de 315 millions, l'essentiel des travaux de construction a été regroupé pour l'adjudication en un seul lot de près de 240 millions. Une solution qui était justifiée justement par la volonté d'éviter que de multiples recours ne s'attaquent à l'attribution des nombreux lots d'une adjudication classique.

L'Etat aurait-il été pris au piège de cette tactique? Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Jean-Pierre Rosselet ne peut pas répondre aussi catégoriquement. Mais il n'en déplore pas moins la tendance de l'Etat à confier ses gros travaux en entreprise générale. «Plus les objets sont grands, plus les appétits sont féroces et donc les risques de recours élevés vu l'importance des frais consentis dans les dossiers, relève le président des entrepreneurs. De plus, les entreprises générales redistribuent le travail, ce qui aboutit à une privatisation des marchés publics contraire à l'esprit de la loi. Dans cette affaire, tout le monde est perdant. La collectivité en paiera le prix, tandis que les recourants n'ont obtenu que de pouvoir repartir à zéro. Mais refaire toute la procédure avec des prix connus, je ne vois pas la logique!»

Tant HRC que Steiner doivent maintenant évaluer l'opportunité d'un recours au Tribunal fédéral. Quoi qu'il en soit, un nouveau retard de six mois à un an est prévisible, estiment les autorités vaudoises. Ce qui reporterait à fin 2018 l'ouverture de cet hôpital dont on parle depuis une bonne douzaine d'années. «Chaque année de blocage entraîne un surcoût de 2 à 3%», calculait il y a quelques mois Pascal Broulis.

